



centre d'accueil C A A D
pour adultes en difficulté

2021

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

Provenance des résidents	3
Interview du Directeur	4-5
Accepter la main tendue	6-7
Bilans comparés au 31 décembre 2020 et 2021	8-9
Rapport de l'organe de révision	10



PROVENANCE DES RÉSIDENTS

Journées
ACCOMPAGNEMENT RÉSIDENTIEL

3520
LONGS SÉJOURS
VALAISANS

7430
LONGS SÉJOURS EXTRACANTONAUX
ET PÉNAUX VALAISANS

21
UNITÉS D'ACCUEIL
TEMPORAIRE

Journées
ACCOMPAGNEMENT EN APPARTEMENT COMMUNAUTAIRE

1453
APPARTEMENT
COMMUNAUTAIRE VALAISANS

394
APPARTEMENT COMMUNAUTAIRE
EXTRACANTONAUX ET PÉNAUX VALAISANS

Journées
ACCOMPAGNEMENT HORS MURS

5744
APPARTEMENTS
PROTÉGÉS VALAISANS

2938
APPARTEMENTS
PROTÉGÉS EXTRACANTONAUX
ET PÉNAUX VALAISANS

402
DOMICILES PRIVÉS
VALAISANS

766 HEURES DE SOUTIEN SOCIO-ÉDUCATIF À DOMICILE ONT ÉTÉ EFFECTUÉES EN VALAIS

INTERVIEW DU DIRECTEUR



“ Notre boussole est le bien-être de la personne ”

Guy Stettler

Le CAAD accompagne chaque année une septantaine de personnes pour les aider à concrétiser leur projet de vie. Comment faire naître un sentiment de réussite chez des résidents qui souffrent parfois de troubles sévères ? Quelles sont les étapes du processus permettant d'assurer à chaque individu la meilleure qualité de vie possible ? Éléments de réponse avec le directeur de l'institution, Guy Stettler.

Vous avez récemment opéré un changement dans votre vocabulaire, en préférant la notion d'accompagnement à celle de prise charge.

Pourquoi ?

C'est un point fondamental que nous avons choisi de modifier. Il s'agit avant tout d'une question de posture. Est-ce que l'on se positionne devant les résidents en leur montrant la voie, derrière en les poussant ou à leurs côtés en les accompagnant ? C'est cette dernière posture que nous privilégions. Nous ne sommes pas des sauveurs, mais des accompagnants permettant à la personne d'exercer son libre arbitre, dans son intérêt. Nous le faisons sans toutefois négliger la mise en place d'un cadre contenant et sécurisant.

Cette posture peut-elle être adoptée en permanence ?

Cela dépend de la phase du processus dans laquelle le résident se trouve. Il est évident qu'en phase de stabilisation, en début de parcours, nous sommes plus interventionnistes que lorsque la personne a trouvé ses repères. Tout est une question de dosage et de pesée des intérêts au cas par cas.

Existe-t-il un schéma classique d'accompagnement ?

Notre processus se divise en plusieurs étapes, allant de l'admission jusqu'à la sortie de l'institution. Le passage d'une étape à une autre dépend de plusieurs facteurs: la stabilité psychique, la faculté d'adaptation du résident à son nouveau cadre de vie, son évolution comportementale et le degré de recouvrement de son autonomie. Nous offrons des prestations ciblées quel que soit le stade où se trouve la personne, qu'il s'agisse du foyer, des appartements communautaires, des appartements protégés ou du suivi socio-éducatif au domicile privé.

L'aboutissement de votre processus est-il la sortie de l'institution ?

Oui et non. Nous respectons la diversité de chaque individu et travaillons à accompagner chaque résident selon ses ressources et aptitudes, et selon le projet de vie qu'il a défini. Pour certaines personnes, la sortie de l'institution pour un domicile privé sera l'aboutissement du chemin que nous aurons parcouru ensemble. Pour d'autres, un séjour prolongé en institution peut s'avérer nécessaire. Nous ne considérons pas qu'il existe un

“ Nous préférons quelqu'un d'épanoui au foyer, que malheureux en appartement ”

parcours avec une meilleure issue qu'une autre. L'important est de faire naître un sentiment de réussite chez le résident, qui le motive à progresser, à atteindre des objectifs réalistes en fonction de sa situation et de ses envies.

Ces facteurs de progression sont-ils mesurables ?

L'objectif commun à tous les résidents est de retrouver une stabilité psychique. C'est véritablement notre première mission. Nous partons du postulat que la stabilité est le terreau du bien-être. Sans cela, nous ne pouvons pas entamer de processus d'accompagnement qui tienne la route. A partir de là, nous mettons en œuvre une stratégie progressive qui s'inscrit dans la durée et qui respecte le rythme de chacun. Et à tout moment, notre boussole reste le bien-être de la personne. Nous préférons quelqu'un d'épanoui au foyer, que malheureux en appartement; en somme, le bien-être prime sur l'autonomie.

Le bien-être est toutefois une notion subjective...

C'est vrai, et tant mieux ! Pour quelle raison une personne atteinte de troubles psychiques aurait moins le droit à l'autodétermination qu'une autre ? Nous accompagnons nos résidents pour qu'ils soient en capacité d'exercer leur libre arbitre, tout en faisant constamment une pondération entre le droit individuel au bien-être et aux soins, et le droit collectif à la protection. Nous mettons en place l'environnement nécessaire nous permettant de gérer les risques pour l'individu et pour la communauté. D'ailleurs, l'un des critères de réussite est la capacité de la personne à pouvoir demander de l'aide avec ses propres mots, mais aussi à pouvoir faire la distinction entre ses envies et ses besoins.

Parvenez-vous à garder la maîtrise de ces risques ?

Prendre des risques est dans l'ADN de notre institution. Dans la mesure du possible, nous ne mettons pas de barrière aux projets des résidents. Nous négocions rarement l'objectif, mais plutôt la manière de l'atteindre, avec quel accompagnement nous pouvons y parvenir. L'idée est de laisser chacun expérimenter ses limites et faire sa propre expérience. Il est important de pouvoir donner sa chance à tout le monde. Nous avons l'obligation d'essayer, mais pas de réussir. Ce principe est valable pour tous : les résidents comme le personnel.

Finalement, cette ligne de conduite vous réussit-elle ?

Je crois que nous pouvons être fiers de notre travail, de l'engagement de nos collaborateurs tout autant que de celui des résidents. Je pense que peu de gens ont conscience du difficile chemin parcouru par les personnes que nous accompagnons, de leur admirable volonté à dépasser la maladie qui s'impose à elles pour construire leur avenir. Rejoindre le CAAD, c'est quitter la survie pour concrétiser son projet de vie. Cette aspiration au bien-être est un droit fondamental. C'est peut-être cette part d'humanité qui nous réunit tous.



“ Il faut aller de l’avant. La vie est plus belle si on est positif. ”

Marc

“ Le CAAD, c’est comme une grande famille. On s’entraide, on se tire vers le haut. ”

Grégoire

ACCEPTER LA MAIN TENDUE

Trente ans les séparent, mais des parcours de vie chahutés les réunissent. Marc et Grégoire ont tous deux fréquenté le foyer de Saxon avant de pouvoir s’installer en appartement privé. Ils partagent leur vécu.

De belles histoires, le CAAD en a plein à raconter. A l’exemple de Marc et de Grégoire, nombreuses sont les personnes qui retrouvent à Saxon un nouvel élan, une énergie positive pour avancer et construire leur avenir. Mais il serait faux de croire que le chemin pour y parvenir s’apparente à un long fleuve tranquille. Le placement en institution est d’ailleurs parfois vécu comme une contrainte, même si la demande émane du résident lui-même. Marc, qui a intégré le foyer à plus de 60 ans, en a fait l’expérience. «Mes six premiers mois ici ont été très difficiles, avoue-t-il. Le cadre strict, le règlement, les contraintes... Ça a été l’enfer. Pourtant, c’est moi qui avait choisi d’être là.»

Une vie qui bascule

Marc a rejoint l’institution dans le cadre d’un placement pénal. Après une vie professionnelle bien remplie, dont près de trente ans passés chez Alcan (anciennement Alusuisse et aujourd’hui Constellium), il prend sa retraite en 2013. Une maladie

foudroyante emporte malheureusement son épouse deux ans plus tard. Un drame qui fait tout basculer. «J’ai pétié les plombs, je le reconnais. J’ai été condamné à 18 mois de détention ferme et à une mesure de suivi thérapeutique. Ce qui m’est arrivé, ça peut arriver à tout le monde.»

Le CAAD, une sécurité

Au CAAD, Marc a suivi le parcours «classique»: foyer, appartement protégé, puis appartement privé. S’il profite aujourd’hui d’une liberté entière, ce passionné de chiens et sportif actif a souhaité conserver un lien avec l’institution. «J’ai demandé à pouvoir continuer de venir le vendredi, pour participer aux ateliers et revoir du monde. En faisant ça, je garde une certaine sécurité, je sais où m’adresser en cas de problème. Car ce n’est pas si facile que cela de retrouver sa liberté à 100%.» Un choix que certains résidents, avec qui il a parlé, ont du mal à comprendre. «Pour certaines personnes, je suis fou de revenir alors que je pourrais partir pour de bon!

Mais elles se trompent. Le personnel est là pour nous aider, pas pour nous juger. Une fois que l’on a compris ça, tout est plus facile. Je serai toute ma vie reconnaissant envers le CAAD. Avec le recul, je ne regrette pas mon choix.»

AFP et permis de conduire en poche

Comme Marc, Grégoire est aujourd’hui installé en domicile privé avec suivi socioéducatif à domicile, après être passé par le foyer et l’appartement protégé. Une étape de plus dans son parcours de réinsertion entamé au CAAD il y a une quinzaine d’années. Diagnostiqué schizophrène au terme de son école de recrue, il dépose une demande de placement volontaire. «Je connaissais quelqu’un qui y était, se souvient-il. Il m’a parlé de l’institution, et m’a dit que cela me ferait du bien de la rejoindre.»

Au CAAD, Grégoire passe son permis de conduire et concrétise un rêve de gosse: devenir cuisinier. Il suit une formation de deux ans dans les cuisines de l’établissement et obtient son attestation de formation professionnelle (AFP). «On faisait deux services: pour 60 personnes à midi, et 30 le soir.» Après quelques stages dans des établissements de la région, il décroche un poste à 80% dans un restaurant de Vétroz. «J’y suis depuis quatre ans. Je m’y sens bien, même si le rythme est parfois stressant.»

Une grande famille

De ses années au foyer, Grégoire retient les bons souvenirs de la vie en communauté. «Le CAAD, c’est comme une grande famille. On s’entraide, on se tire vers le haut.» Des liens d’amitié forts qui dépassent les murs de l’institution. «J’ai gardé contacts avec d’anciens résidents. Je les invite parfois à manger chez moi.» Un point que relève aussi Marc: «En cinq ans ici, je me suis fait des amis, autant parmi les résidents que le personnel. Il est plus facile d’engager la discussion avec des personnes qui ont un vécu proche du vôtre.»

Accepter de prendre son temps

Tous les deux partagent un même point de vue sur leur séjour au CAAD et l’état d’esprit qui leur a permis d’être aujourd’hui fiers de leur parcours. «Il ne faut pas brusquer les choses, avance Grégoire. Il faut accepter la situation, accepter d’être là, de se faire accompagner et soigner. Ça peut prendre du temps, mais cela vaut la peine d’être patient.» Le mot de la fin pour Marc: «Il faut savoir se remettre en question, et faire confiance à l’encadrement et aux autres résidents. Ça n’a pas été quelque chose de facile pour moi, mais j’ai appris à le faire. Et surtout, il faut aller de l’avant. La vie est plus belle si on est positif.»

BILANS COMPARÉS

ACTIF	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF CIRCULANT		
Caisse	54'965	56'871
Banques	1'426'038	1'476'711
Titres cotés en bourse détenus à courts terme (hors exploitation)	162'517	146'193
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	1'643'520	1'679'775
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		
– envers des tiers	790'573	828'820
– provisions pertes sur créances	0	-50'000
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	790'573	778'820
Actifs de régularisation	211'437	312'607
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	2'645'530	2'771'202
ACTIF IMMOBILISÉ		
Garanties de loyer	64'102	67'794
Immobilisations financières	64'102	67'794
Terrain	99'000	99'000
Subvention Etat du Valais Terrain	-74'250	-74'250
Immeuble d'exploitation	13'675'375	13'794'289
Subvention Etat du Valais Imm. d'exploitation	-10'702'466	-10'702'466
Véhicules	184'564	188'933
Subvention Etat du Valais véhicules	-155'442	-147'530
Matériel et mobilier	843'292	828'261
Subvention Etat du Valais matériel et mobilier	-802'861	-707'467
Equipements et atelier Art Thérapie	0	0
Subvention Loterie Romande Art Thérapie	0	0
Informatique	152'341	164'043
Subvention Etat du Valais Informatique	-121'557	-121'557
Immobilisations corporelles exploitation	3'097'996	3'321'256
Immeuble non reconnu	194'867	194'867
Véhicule hors exploitation	7'168	11'263
Immobilisations corporelles hors exploitation	202'035	206'130
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	3'364'133	3'595'180
TOTAL DE L'ACTIF	6'009'663	6'366'382

PASSIF	31.12.2021	31.12.2020
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		
- envers des tiers	49'736	61'241
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	49'736	61'241
Etat du Valais remboursement subventions	323'978	855'457
Etat de Genève pensions à rembourser	47'728	47'728
Dettes à court terme	371'706	903'185
Dettes envers la caisse de pension	0	0
Diverses dettes à court terme	6'862	3'426
Autres dettes à court terme	6'862	3'426
Passifs de régularisation	87'803	101'717
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	516'107	1'069'569
Hypothèques	3'748'000	3'908'000
Dettes à long terme portant intérêt	3'748'000	3'908'000
Fond de loisirs résidents	0	5'000
Provision pour risques futurs	190'000	0
Provisions	190'000	5'000
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	3'938'000	3'913'000
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	4'454'107	4'982'569
CAPITAUX PROPRES		
Capital initial	451'718	451'718
Fond de réserves Etat du Valais	840'900	698'469
Fond de réserves Etat du Valais	840'900	698'469
Bénéfice non réparti CAAD	262'938	233'626
Bénéfice non réparti CAAD	262'938	233'626
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1'555'556	1'383'813
TOTAL DU PASSIF	6'009'663	6'366'382

Fondation CAAD – Centre
d'accueil pour adultes en difficulté
1907 Saxon

Yverdon-les-Bains, le 14 mars 2022
3205/DH/VL/ah

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT
AU CONSEIL DE FONDATION**

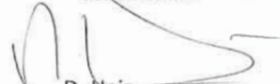
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de de la Fondation CAAD – Centre d'accueil pour adultes en difficulté pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

**GF AUDIT SA,
SUCCURSALE D'YVERDON-LES-BAINS**


D. Heiz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)


V. Lebet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

GF AUDIT SA – YVERDON-LES-BAINS | Av. de Grandson 48 | CH-1400 Yverdon-les-Bains | CHE - 102.246.653 TVA
T. +41 24 447 21 21 | F. +41 24 447 21 22 | www.fidexpert.ch

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE
 EXPERT
SUISSE



Impressum

Photos | Thomas Masotti
Graphisme | /boomerang
Impression | Valmedia, Viège



centre d'accueil **C A A D**
pour adultes en difficulté



Route de la Plâtrière 100
CH-1907 Saxon



T +41 27 744 33 95



info@caad-valais.ch
www.caad-valais.ch

